

DELIBERATION 2017-28

LE 16 MARS DEUX MILLE DIX-SEPT A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU 10 MARS DEUX MILLE DIX-SEPT.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. - M. MERLIN D. - Mme VESSIOT A. - M. CLAMOUSE A. - Mme OMS M-L. - M. FONTVIEILLE H. - Mme MASANET C. - M. DE BOISGELIN P. - M. NENCIONI S. - M. MARTIN-LAVAL B. - M. SCIALOM D. - Mme FAVRE-MERCURET R. - M. PETIT E. - Mme LOPEZ M-F. - Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. - Mme FASSIO I. - M. LE BLEVEC B. - Mme AURIAC A. - Mme FABRY V.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. PAINTRAND J-F. procuration à M. MERLIN D. - Mme VACQUIE S. procuration à Mme GUIRAUD I. - M. ATLAN J. procuration à Mme FABRY V.

ABSENTS EXCUSES : Mme ESCRIG C. - M. VERNAY P.

ABSENTS : Mme MAUREL P. - M. DELON A. - Mme SALOMON M-L. - M. CARABASSE P.

Madame Amélie AURIAC a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : *Demande de subvention auprès de la direction du spectacle vivant de la Région Occitanie / Pyrénées Méditerranée pour l'accueil en résidence de création au Chai du Terral, de la Compagnie La Faux Populaire et la Mort aux Dents pour le spectacle « Solo de Julien Candy » dans le cadre de la programmation 2018-2019 du Théâtre au Chai du Terral*

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'accueil en résidence de création, sur le plateau du Théâtre du Chai du Terral, de la Compagnie La Faux Populaire et la Mort aux Dents, du 19 au 27 février 2018, soit 1 semaine de résidence.

La résidence de création consistera en :

- la mise à disposition de la salle de spectacle en ordre de marche ;
- l'accompagnement de deux régisseurs du spectacle vivant pour la régie générale de la résidence ;
- la diffusion du spectacle, par le pré-achat de deux représentations, dans le cadre de la saison 2018-2019 (une représentation tout public et une scolaire) ;
- la communication autour de la résidence de création auprès des publics et du réseau professionnel régional.

Le budget prévisionnel de cet accueil d'une semaine de résidence est estimé à 10 856 €. Il est précisé que ce budget tient compte des dépenses artistiques et notamment de l'achat d'une représentation, des défraiements des équipes artistiques et des charges de personnel technique et administratif attaché au Théâtre du Chai du Terral et nécessaires à la réalisation de l'opération et d'un apport en coproduction.

La commune, souhaite solliciter l'aide financière de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, dans le cadre de son dispositif régional de soutien à la résidence de création à hauteur de 15 000 € (avec deux autres résidences accueillies pendant la saison, cf. deux autres projets de délibération).

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

Envoyé en préfecture le 22/03/2017

Reçu en préfecture le 22/03/2017

Affiché le

22 MARS 2017

ID : 084-213402704-20170322-2017_28-DE

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- AUTORISE Madame le Maire à signer le dossier de demande de subvention correspondant ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces liées à la bonne fin du présent dossier.

Isabelle GUIRAUD
Maire de Saint Jean de Védas,

